

De: Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse [munstluc@sogetel.net]

Envoyé: 8 février 2011 09:37

À: Boutin, Anne-Lyne (BAPE)

Objet: RE: BAPE-Massif du Sud -question complémentaire en DQ27

Madame, Messieurs,

En réponse à la question complémentaire du 4 février 2011 (DQ 27), à savoir si la municipalité allait continuer de verser la contribution de 5 000,00\$ pour le fonctionnement de la CADMS dans l'éventualité où le projet de parc éolien se réalisait, nous désirons préciser que les municipalités concernées continueraient de faire partie de cette corporation. Par contre, les redevances du projet permettraient d'alléger le fardeau des municipalités. Donc, la contribution de 5 000,00\$ ne serait plus versé par notre municipalité.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, mes sincères salutations,

René Leclerc, maire

Municipalité de St-Luc-de-Bellechasse

115, rue de la Fabrique

St-Luc-de-Bellechasse (Québec) G0R 1L0

Courriel : munstluc@sogetel.net

Téléphone :418-636-2176